

Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Mercredi 08 octobre 2025

La séance est ouverte à 17h17 sous la présidence de M. Guy Waïss

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Mme Aurélie Chesnais, M. Phillippe Münch ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Mme Hélène Castany-Owhadi, Mme Christelle Marsault ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Mme Isabelle Aliaga représentée par M. Phillippe Münch, M. Florent Siclet ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

M. Stéphane Dupont ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Mme Anne-Lise Allian ; M. Pierre Domergue.

Collège F : Usagers

Mme Cléa Poulain ;

Personnalités désignées par la région

M. Sébastien Denaja représentée par M. Guy Waïss ;

Personnalités désignées par le Recteur.

M. Christophe Mauny, Mme Hélène Micoud, M. Mathieu Ruffenach représenté par M. Christophe Mauny, Mme Agnès Vrinat représentée par M. Christophe Mauny, M. Guy Waïss ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.

Mme Nadine Jessel ; M. Julien Netter ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Mme Agnès Fichard Carroll, Mme Anne Fraïsse, M. Benoit Roig représenté par M. Guy Waïss, M. Pascal Noguès ;

Invités présents à la séance.

Mme Valérie Bouchet ; Mme Ariane-Esther Carmignac excusée ; Mme Sandrine de La Cruz ; M. Thierry Duclerc excusé ; M. Thierry Dupont ; M. Rodolphe Giroudeau, M. Christophe Iung Mme Pascale Leclercq ; Mme Sylvaine Mailho ; M. Jean-Michel Meyre ; Mme Valérie Munier ; M. Sylvain Olivier ; Mme Agnès Perrin-Doucey ; M. Camille Renaudin ; M. Yohann Scribano.

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

M. Pascal Noguès est désigné comme secrétaire de séance

1. Adoption du PV du conseil de l'INSPEdu 24 juin 2025

Vote sur le point 1 : Validation du procès-verbal du conseil du 24 juin 2025

- ✓ Refus de prendre part au vote : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Pour : 22

Le procès-verbal du 24 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

Diapositive 6.

Vote sur le point 2 : Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF

- ✓ Refus de prendre part au vote : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Pour : 22

Les MCC des quatre mentions de master MEEF sont adoptées à l'unanimité.

3. Avis sur la proposition d'équipe de direction à compter d'octobre 2025

M. Iung annonce le départ de Louise Nyssen de l'équipe de direction suite à sa désignation comme présidente de l'ADIREM, assemblée des directeurs d'IREM. Il remercie chaleureusement Louise Nyssen pour son travail au sein de l'ESPE/INSPE depuis plus de 11 ans. Son apport a été considérable et décisif à la construction de l'ESPE puis de l'INSPE.

Mme Nyssen rappelle que le plus important est de faire dialoguer les personnes entre elles au service de la formation des enseignants au-delà des murs qui séparent les structures, et surtout au-delà de toute contrainte administrative.

M. Iung propose au conseil la nomination de M. Yohann Scribano, professeur de physique à la faculté des sciences de l'Université de Montpellier, en remplacement de Mme Louise Nyssen.

Pour le reste, M. Iung ne propose pas d'autres évolutions de l'équipe de direction et soumet au vote la nomination de M. Scribano en tant que directeur adjoint de l'INSPE. (voir diapositives 8 et 9)

Vote sur le point 3 : Avis sur la proposition d'équipe de direction de l'INSPE

- ✓ Refus de prendre part au vote : 0
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Pour : 22

La proposition d'équipe de direction à compter d'octobre 2025 est adoptée à l'unanimité.

4. Informations générales.

4.1. Bilan de l'année universitaire 2024/2025

M. Iung présente les résultats en master et au concours et fait un premier bilan de la rentrée.

4.1.1 Résultats en master

Voir diapositives 12 et 13

4.1.2 Résultats aux concours

Voir diapositives de 14 à 21

4.2. Premier Bilan de la rentrée

Voir diapositives 23 à 25

4.3. Points sur les élections des usagers au conseil de l'INSPE

Voir diapositive 26

4.4. Points sur la réforme

M. Iung informe le conseil que la date prévue pour le conseil de l'INSPE donnant avis sur le dossier d'accréditation est le lundi 3 novembre à 17 h (voir diapositives 27 à 35). (voir diapositives 27 à 35)

M. Netter souhaite revenir sur la diapositive 31, qui commençait par des questions de stratégie. Il s'interroge sur la philosophie avec laquelle l'INSPE de Montpellier aborde la réforme. Allez-vous vous appuyer sur un bilan réalisé dans le master MEEF ? Des enquêtes ont-elles été menées auprès des étudiants dans les différents parcours ? Vous appuyez-vous sur l'enquête « TALIS » et sur les travaux de recherche désormais nombreux sur la formation des enseignants ? Quelle est la place des dispositifs professionnalisants dans une maquette qui se veut plus professionnalisante, comme les ateliers de pratiques professionnelles ou les observations/analyses ? Quelle place est prévue pour l'étude de l'activité des élèves ? Il s'agit d'une série de questions portant sur le fond. S'il n'existe pas de stratégie sur le fond, le risque est de se concentrer exclusivement sur des aspects organisationnels. Une mécanique complexe est à mettre en œuvre, dans laquelle vous serez happés par les enjeux entre différents personnels et par les ouvertures de centres, ce qui pourrait faire oublier l'essentiel : la formation qui sera proposée. En se concentrant uniquement sur les aspects organisationnels, on risque de reproduire à l'identique ce qui a déjà été fait.

M. Iung indique que les points faibles ont été identifiés, ainsi que les points forts. La réflexion a été lancée lors du séminaire du mois de juin, au cours duquel les équipes ont discuté de la future formation avec les éléments de cadrage disponibles à ce moment-là. En ce mois d'octobre, nous sommes et serons mobilisés par la rédaction de la première partie du dossier d'accréditation. Nous sommes encore en attente du référentiel des masters M2E « 2nd degré » et « CPE », indispensables avant de lancer un travail approfondi. Dès que les référentiels pour les différents parcours seront disponibles et que le dossier d'accréditation sera déposé, le travail de fond pourra commencer. Les équipes réfléchissent, mais le travail n'a pas complètement débuté.

Mme Perrin-Doucey partage le point de vue de M. Netter, et indique que le travail en 1^{er} degré est plus avancé. Pour le 2nd degré, la situation est un peu plus complexe car les composantes doivent se mettre d'accord. Elle attire l'attention sur le fait que la marge de manœuvre est limitée. Le cadrage est très serré, laissant peu d'initiative locale. La recherche a peu de place, et la formation reste très professionnaliste.

M. Noguès est d'accord avec les deux interventions. Il souligne que l'expertise du personnel est parfois déconsidérée. Les personnels de l'enseignement supérieur et du secondaire sont qualifiés, mais il manque le temps et les moyens pour les interroger correctement.

M. Lung ajoute que le travail sera réalisé au mieux dans le temps imparti. Dès que la nouvelle offre de formation sera mise en place, des enquêtes auprès des étudiants seront menées afin d'adapter la formation à leurs profils et besoins.

Mme Jessel souligne que, pour les parcours à faible effectif, il est préférable que chaque site conserve ses étudiants, mutualise localement la formation des blocs 2, 3 et 4 avec d'autres parcours, et coordonne la formation au niveau régional ou interacadémique, en lien avec la discipline.

Mme Nyssen pense au contraire qu'il est préférable de regrouper les étudiants sur un même site lorsque les effectifs sont faibles, afin de garantir une formation de qualité et permettre des interactions suffisantes. Elle insiste sur l'importance d'avoir un groupe de taille critique concentré en un seul lieu.

Mme Perrin-Doucey tient à remercier la rectrice pour avoir mis à disposition des terrains de stage et pour envisager une rémunération des tuteurs de stage.

5. Motion proposée par le collectif « construire la formation des enseignant.e.s de demain »

M. Siclet présente la motion et s'excuse de ne pas avoir associé l'autre liste à son élaboration, celle-ci ayant été rédigée dans l'urgence. Il précise que la motion exprime l'inquiétude des formateurs ainsi que celle des étudiants, sans toutefois prétendre parler au nom de ces derniers, qui disposent de leurs propres représentants.

Il rappelle que peu de collègues étaient opposés à l'idée d'une réforme de la formation. Beaucoup partageaient les principes proposés, notamment le positionnement du concours en L3 ou encore la rémunération des lauréats en master. Cependant, les conditions imposées (calendriers très contraints, cadrage strict et manque de concertation) donnent le sentiment d'une occasion manquée. (Voir diapositive 37.)

À la suite d'échanges entre les membres du conseil, la motion initialement proposée est légèrement modifiée :

« Les membres du conseil de l'INSPE souhaitent par cette motion faire part de leurs inquiétudes sur la mise en œuvre de la réforme de la formation des professionnels de l'enseignement et de l'éducation.

Si les membres du conseil de l'INSPE adhèrent à la nécessité d'une réforme de la formation des professionnels de l'enseignement et de l'éducation, en particulier concernant la place du concours et le fait de penser un continuum de formation sur un temps long, les éléments suivants sont générateurs de beaucoup d'inquiétude et de mal-être chez les personnels et les étudiants :

- *Le calendrier imposé est incompatible avec le fonctionnement des institutions universitaires et le besoin de temps de concertation nécessaires à l'élaboration d'un projet de formation de qualité (ouvertures de parcours ; création de maquettes de licence ou master ; détermination des capacités d'accueil, etc.)*
- *Les nombreuses incertitudes encore existantes à ce jour : nombres de places aux concours ; l'accueil des non-lauréats du concours L3 ; le maintien des formations sur les différents sites ; la question des*

ressources humaines ; le manque actuel d'informations sur la cartographie des formations au niveau national, les référentiels de formation, les sujets 0 des concours...

Les membres du conseil de l'INSPE dénoncent d'autre part les effets potentiels de la mise en œuvre de cette réforme sur la dimension universitaire de la formation, sur le maillage territorial de la formation au sein de l'académie et plus largement au niveau national (fermetures de sites, suppressions de certains parcours second degré dans certaines académies) et ses conséquences en termes d'inégalité d'accès à la formation.

Vote sur le point 5 : Motion proposée par les membres du conseil de l'INSPE

- ✓ Refus de prendre part au vote : 7
- ✓ Contre : 0
- ✓ Abstention : 0
- ✓ Pour : 15

La motion proposée est adoptée.

Fin du conseil à 18h55

Conseil de l'INSPE du 8 octobre 2025



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
**PAUL
VALERY**
MONTELLIER



Nîmes
UNIVERSITÉ



Université
Perpignan
Via Domitia

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.

- 1- Avis sur le procès-verbal du conseil de l'INSPE du 24 juin 2025**
- 2- Avis sur les MCC des quatre mentions de master MEEF**
- 3- Avis sur la proposition d'équipe de direction de l'INSPE**
- 4- Informations générales**
 - 4.1- Bilan année universitaire 2024/25
 - 4.2- Premier bilan de la rentrée 2025/26
 - 4.3- Renouvellement du collège « usagers » du conseil de l'INSPE
 - 4.4- Point sur la réforme et le dossier d'accréditation à déposer fin octobre
- 5- Motion proposée par le collectif « Construire la formation des enseignant.e.s de demain »**



Point 1 :
Avis sur le PV du conseil de l'INSPE du 24 juin 2025



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
**PAUL
VALERY**
MONTELLIER



Nîmes
UNIVERSITÉ



Université
Perpignan
Via Domitia

Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 : Avis sur les MCC



Point 2 : Avis sur le MCC

- Les MCC ont déjà été validés par les conseils des composantes et les CFVU des universités mettant en œuvre les différents parcours.
- Elles respectent le cadrage des MCC de l'INSPE ayant reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE le 24 juin puis des CFVU des 4 universités.
- Un grand merci aux équipes pédagogiques, aux scolarités des différentes composantes universitaires et des universités et à Louise Nyssen



Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 3 :

Avis sur la proposition d'équipe de direction à compter d'octobre 2025

Louise Nyssen, devenant Présidente de l'ADIREM, Assemblée des directeurs d'IREM, a souhaité quitter la direction de l'INSPE.

Un très grand merci pour tout son apport depuis la création de l'ESPE devenue INSPE.

Il est proposé de remplacer dans l'équipe de direction **Louise Nyssen** par **Yohann Scribano**, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier.



Proposition d'équipe de direction

Direction Adjointe (missions reconnues à travers le RIPEC C2)

- **1^{er} degré et Professionnalisation** : **Agnès Perrin-Doucey**
- **2nd degré et Pré-Professionnalisation** : **Pascale Leclercq**
- **Affaires Générales** : **Yohann Scribano**
- **Recherche** : **Valérie Munier**

Chargé(e)s de mission (missions reconnues à travers le REH)

- **1^{er} degré** : **Sandrine de la Cruz** (32h eq TD)
- **« Bureau des stages et Professionnalisation 2nd degré »** : **Amal El-Ghorfi** (32h eq TD)
- **« Coordination des parcours 2nd degré co-portés FDE – universités partenaires »** : **Jean-Michel Meyre** (32h eq TD)
- **Coordination des parcours mis en œuvre par l'UPVD**: **Pascal Noguès** (32h eq TD)
- **Laïcité et Valeurs de la république** : **Jean-Michel Meyre** (24h eq TD)
- **Recherche** : **Nathalie Auger** (16h eq TD)

Vote sur le point 3

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :

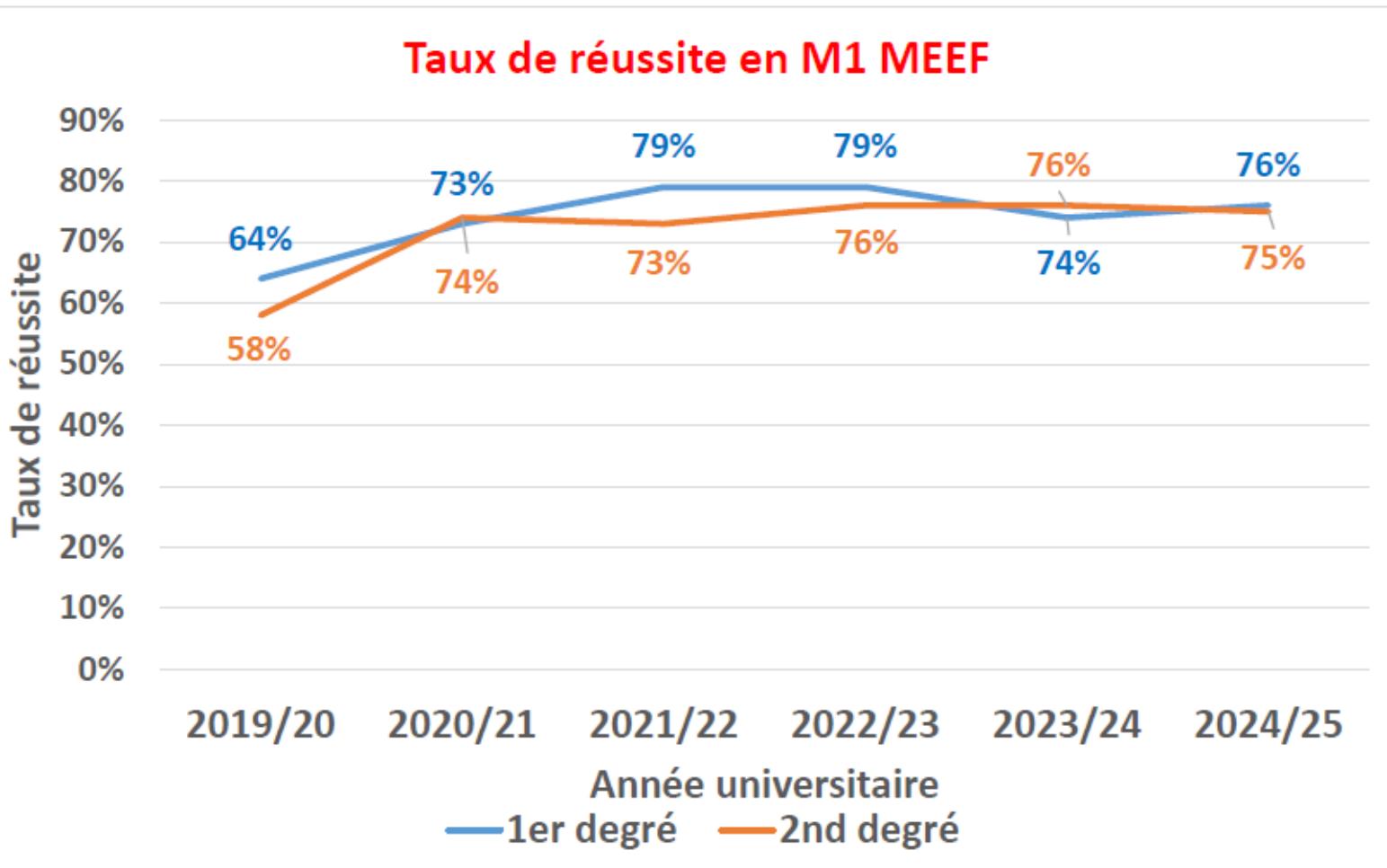


Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2024/25

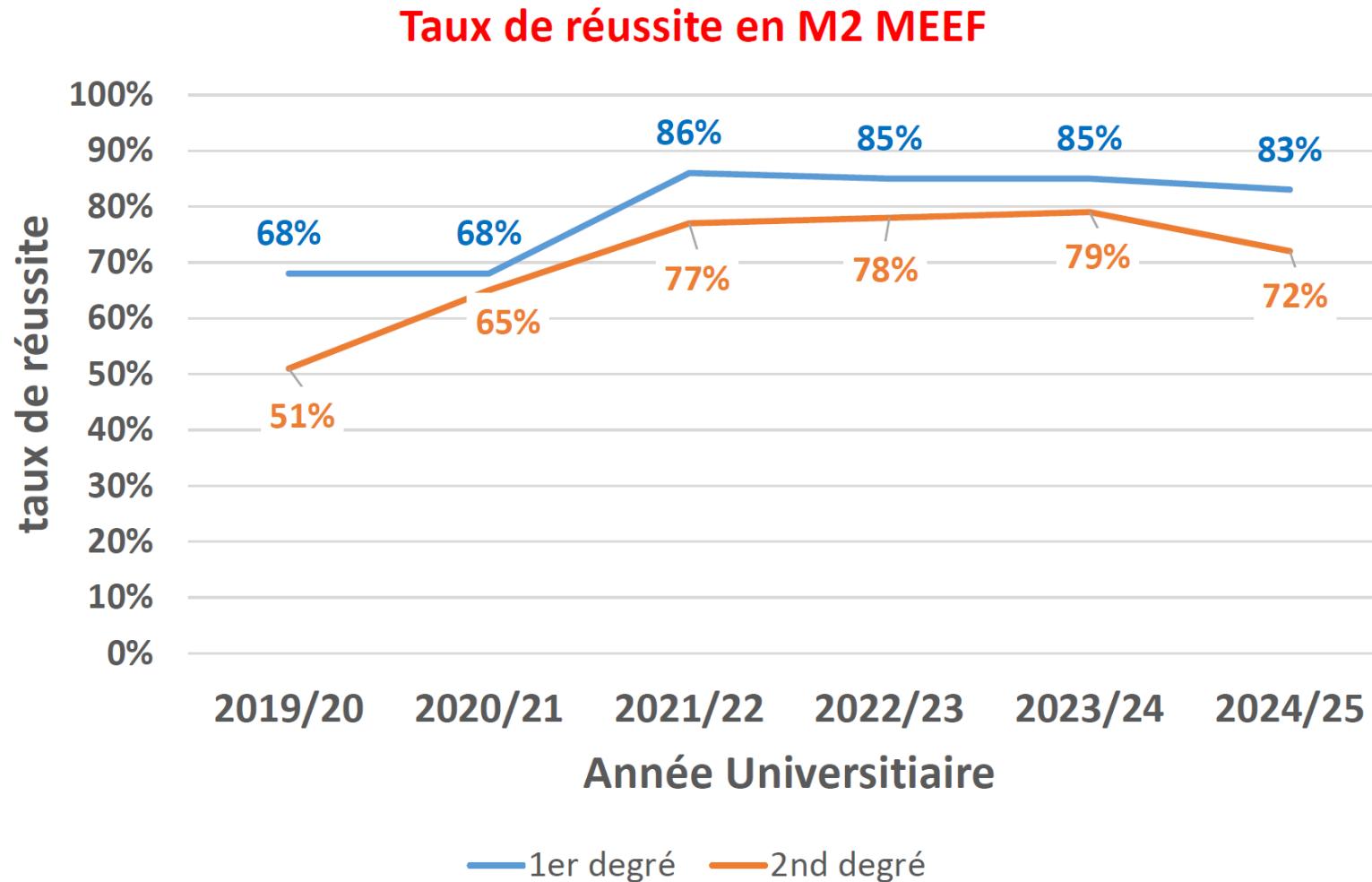


4.1.1-Résultats en master

Résultats en M1 MEEF : stabilité



Résultats en M2 MEEF



Point 4.1 : Bilan de l'année universitaire 2024/25



4.1.2-Résultats aux concours

Recrutement dans le 1^{er} degré Données nationales et locales

- **Données concours externe :**

- **8117 postes (+2,5% par rapport à 2024)**
- 7576 admis (+8% par rapport à 2024), (93% des postes ouverts au lieu de 87% en 2024)
- **Dans notre académie, taux de réussite moyen de 30% (constant)**
- **Au niveau national, le taux de réussite moyen est de 40,9% (37% en 2024)** allant de 12% à la Martinique, 23% à Rennes plus faible taux en métropole à 72% à Créteil et 75% à Versailles.
- **Les 541 postes (7%) non pourvus notamment dans 4 académies :**
 - -73 (-113 en 2024) en Guyane soit 66% des postes
 - -231 (-406 en 2024) à Créteil soit 27% des postes
 - -356 (-590 en 2024) à Versailles soit 37% des postes
 - Sur les 500 postes proposés en plus à Créteil et Versailles lors du concours supplémentaires : 393 reçus sur 500 postes (-113 postes)
- **Quant aux langues régionales dans notre académie :**
 - 12 postes, 17 présents au concours, que 9 lauréats

■ **Données concours externe :**

- **4890 postes (-4,5% par rapport à 2024)**
- **4344 soit 143 de moins qu'en 2023 (88% des postes ouverts)**
- **Taux de réussite moyen de 39% (comme en 2023 et 2024), quelques taux de réussite :**
 - Entre 10% et 15% : Italien, Chinois
 - Entre 20% et 25% : Arts Plastiques
 - Entre 25% et 30% : SES, Documentation
 - Entre 30% et 35% : HG, SVT
 - Entre 35% et 40% : NSI, Espagnol
 - Entre 40% et 50% : Mathématiques, Physique-Chimie
 - Entre 50% et 55% : Anglais, Lettres,
 - Entre 55% et 60% : Lettres, Education Musicale, Occitan
 - 69% : Allemand
 - 100% : Catalan
- **Les 862 postes non pourvus sont localisés dans 9 disciplines :**
 - -33 en Education Musicale soit 27% des postes
 - -23 en Allemand soit 23% des postes
 - -51 en Anglais soit 7% des postes
 - -82 en Lettres Modernes soit 12% des postes
 - -253 en Mathématiques soit 26% des postes
 - -96 en PC soit 26% des postes



Le CAPEPS : concours national sélectif avec un nombre de candidats élevé

■ Données concours externe :

- 670 postes (14 de moins qu'en 2024)
- 2952 présents en 2025, 2803 2024, 2746 en 2023, 2704 en 2022,
- 670 admis
- Taux de réussite moyen de 23% (24 en 2024),



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
**PAUL
VALERY**
MONTELLIER



Nîmes
UNIVERSITÉ



Université
Perpignan
Via Domitia

Recrutement dans le 2nd degré Informations nationales concernant le CAPET

■ Données concours externe :

- 495 postes (54 postes de moins qu'en 2024)
- 437 admis (19 de plus qu'en 2024) (88% des postes ouverts)
- Taux de réussite moyen de 32% (29% l'an dernier), quelques taux de réussite :
 - Entre 25% et 30% : Biotechnologie Biologie Génie Biologique
 - Entre 30% et 40% : EG(option autre comptabilité), STMS, S2I (certaines options)
 - Entre 40% et 50% : S2I (certaines options), EG (comptabilité)
- 58 postes non pourvus sont localisés dans quelques options de S2I et Eco-Gestion



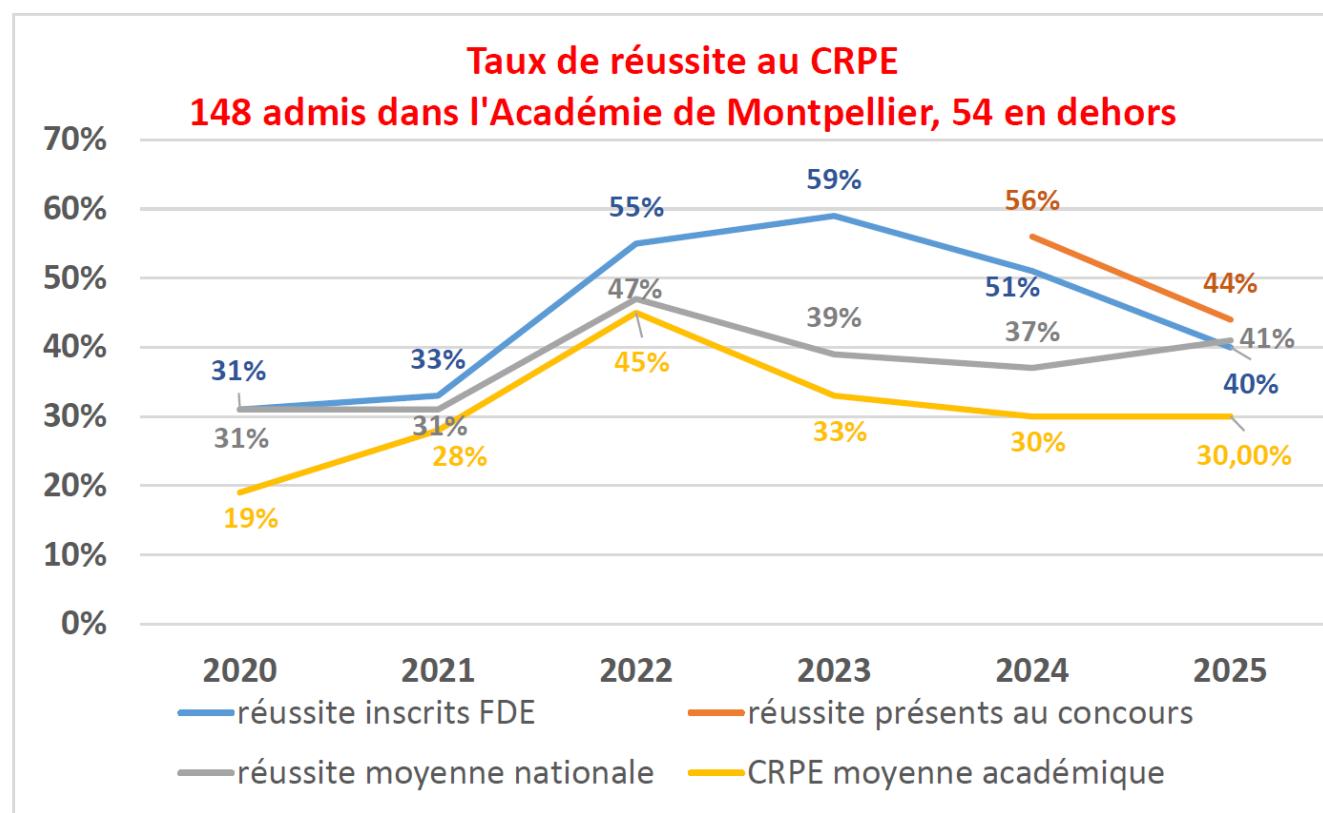
Recrutement dans le 2nd degré Informations nationales concernant le CAPLP

■ Données concours externe :

- 1092 postes (-9% par rapport à 2024)
- 940 admis (+2% par rapport à 2024) (86% des postes ouverts)
- Taux de réussite moyen de 34% (32% en 2024), quelques taux de réussite :
 - Entre 10% et 15% : EG (gestion et administration/sécurité et prévention)
 - Entre 25% et 30% : EG (commerce et vente/transport et logistique), Génie civil certaines options/matières souples)
 - Entre 30% et 40% : Différentes options de génie civil, STMS, espagnol-Lettres, Maths Sciences
 - Entre 40% et 50% : différentes options de génie, lettres-HG, lettres-anglais
- 185 postes non pourvus dans les disciplines préparées sur Montpellier :
 - 65 en Maths Sciences (40% des postes)
 - 23 dans différentes options de génie.



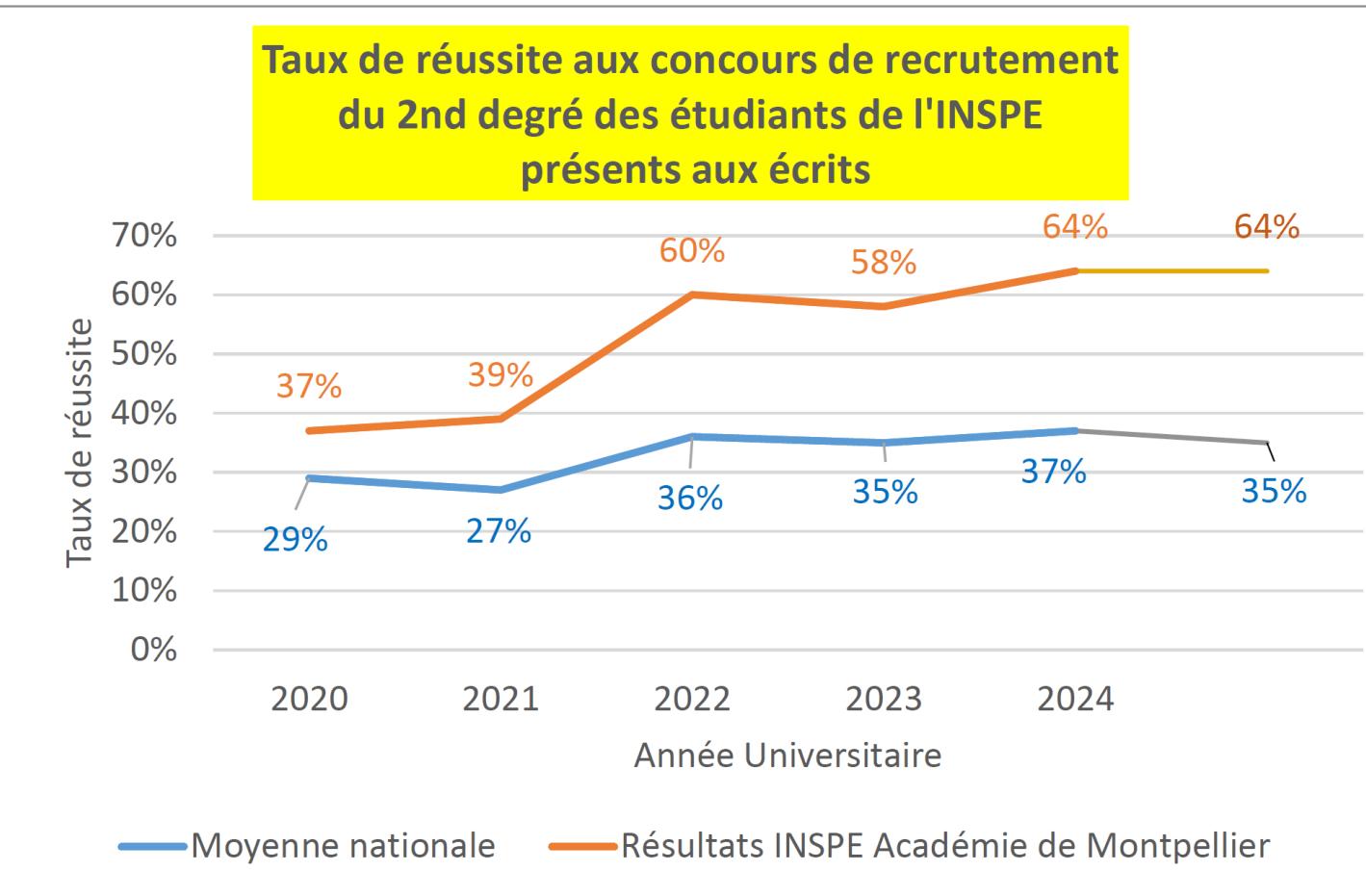
Résultats au CRPE



Les comparaisons dans le 1^{er} degré entre moyenne nationale et résultats locaux sont difficiles à réaliser car les taux de réussite dépendent beaucoup de l'académie.

La pression sur le concours est pour l'académie de Montpellier la quatrième la plus élevée en métropole après Rennes (23%), Lille (27%), Poitiers (28%).

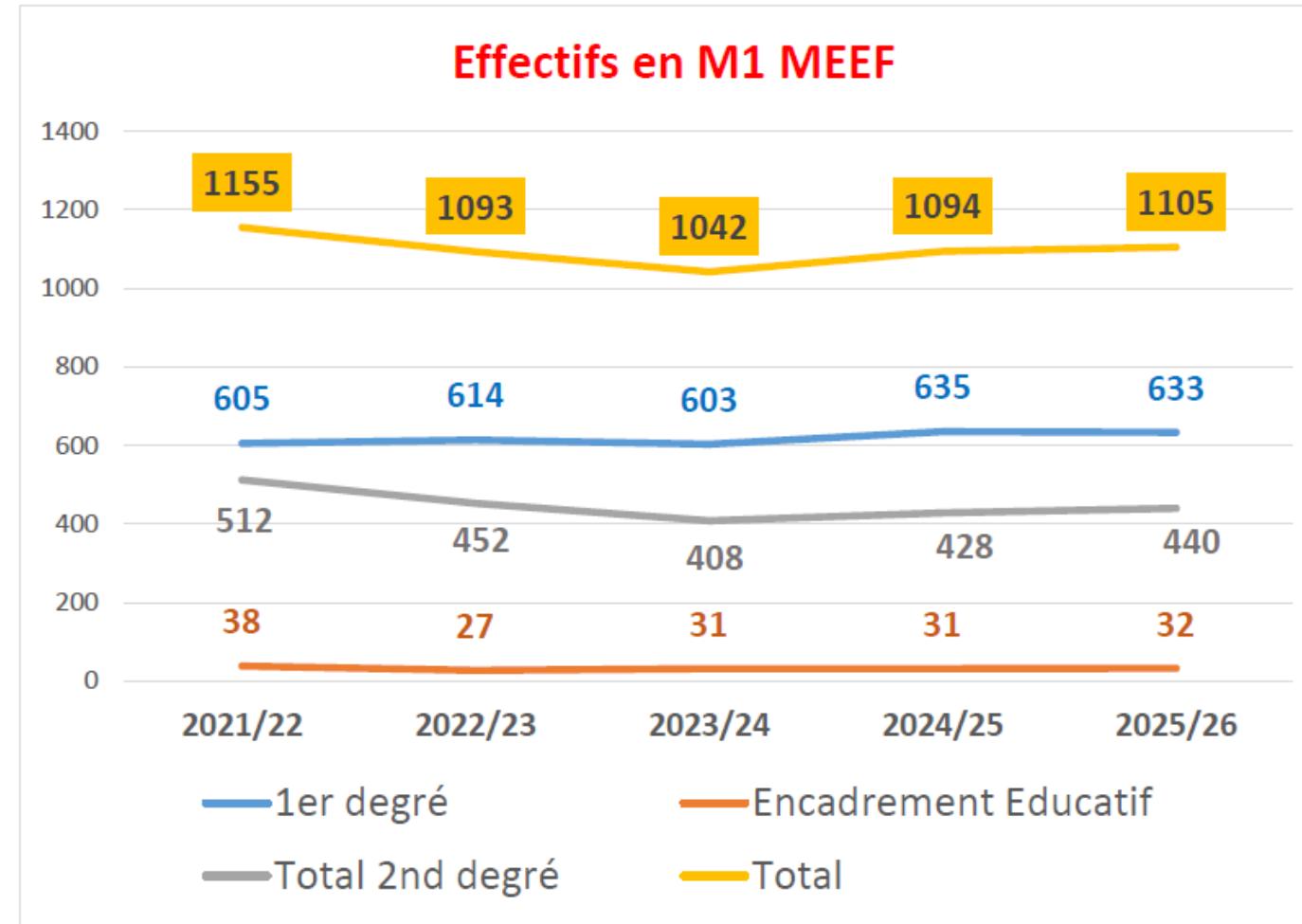
Concours du 2nd degré: Taux de réussite élevé en moyenne



Point 4.2 : Premier bilan de la rentrée



Effectifs en M1 MEEF retrouvant son niveau de 2021/22 (si l'on tient compte de la baisse de 50 voulue de capacités d'accueil en EPS)



Nombre de contractuels alternants

1^{er} degré :

- En 2022/23 172 (environ 35% de l'effectif de M2)
- En 2023/24 158 (environ 33% de l'effectif de M2)
- En 2024/25 166 (environ 33% de l'effectif de M2)
- **En 2025/26 116 (environ 26% de l'effectif de M2)**



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
**PAUL
VALÉRY**
MONTELLIER



nîmes
UNIVERSITÉ



Université
Perpignan
Via Domitia

2nd degré et Encadrement Educatif : environ 23% de l'effectif de M2 les années précédentes c'était environ 25%. La proportion dépend beaucoup des parcours.

Répartition des FSTG entre plein temps et mi-temps

1^{er} degré : 131 à mi-temps (65,6% des PES)
2nd degré : 154 à mi-temps (33% des FSTG)



Point 4.3 : **Point sur les élections des usagers du conseil de l'INSPE**

Du fait de la tenue d'élections aux conseils centraux de l'UM
en novembre, les élections sont reportées à mi-février.



Point 4.4 : Point sur la réforme

**Date prévue pour le conseil de l'INSPE
donnant un avis sur le dossier
d'accréditation : 3 novembre à 17h**



4.4.1 - Documents actés (en ligne sur le site de l'INSPE)

- [Décret modifiant les conditions de recrutement et de formation](#)
- [Information sur les concours externes et publication de sujet 0](#)
- [Concours ouverts pendant la période de transition et campagne de communication du ministère relative à la mise en place d'un concours niveau L3.](#)
- Le CRPE et 20 parcours du 2nd degré à gros effectifs sont ouverts à la fois en L3 et M2, les autres uniquement au niveau L3. Parmi ceux qui sont ouverts en L3 et M2, le concours a lieu à des dates différentes lorsqu'il y a des problèmes d'attractivité.
- Les principales pages d'information sur le site de référence devenirenseignant.gouv.fr :
 - [Page d'inscription aux concours](#) : accès aux infos par concours et à la plateforme d'inscription. En une sur le site.
 - [Page d'information ciblée L3](#)
 - [Page d'information ciblée M2](#)
 - [Page concours](#) : sections de concours ouvertes, programmes, épreuves, calendrier par type de concours 2026
 - [Page décrivant le master M2E](#)
- [Le projet de référentiel de la mention M2E « 1^{er} degré »](#) : les directions générales ont proposé aux INSPE via le réseau des INSPE de faire des suggestions d'évolution de ce référentiel

4.4.2 - Documents actés (en ligne sur le site de l'INSPE) - Documents a priori actés mais en attente de publication

- **Projet d'arrêté fixant le cadre national des masters enseignement et éducation.**

Outre le cadrage précis de la formation des lauréats de concours, cet arrêté fixe à 50% la part des heures d'enseignement réalisées par des personnels affectés à titre principal dans l'éducation nationale. Il permet également que les universités ouvrent des parcours pour non lauréats.

4.4.3 - Documents en attente

- **Les référentiels des différents parcours de la mention M2E « 2nd degré » et de la mention « Encadrement Educatif »** (normalement soumis aux organisations syndicales le 15 octobre)

4.4.4 - Inconnues : *nombre de postes ouverts dans le concours niveau L3 et le concours niveau M2*



4.4.5- Points à acter par les universités et le rectorat pour le dossier d'accréditation à déposer fin octobre et à déposer fin mars



4.4.5- Points à acter par les universités et le rectorat pour le dossier d'accréditation à déposer fin octobre et à déposer fin mars

- I. Renseignements administratifs
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »

Même plan que pour le 1^{er} degré et Encadrement Educatif

- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

Même plan que pour le 1^{er} degré et Encadrement Educatif

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

**A déposer pour fin octobre
après validation
par la Rectrice et
les Présidents et avis
du conseil de l'INSPE**

A déposer pour mars

4.4.5- Points à acter par les universités et le rectorat pour le dossier d'accréditation après validation par Mme la Rectrice et les Présidents d'Université

- Cartographie de l'offre de formation pour les lauréats
- Ouverture ou non ouverture des parcours non lauréats (capacité d'accueil)
- Modalités de stage des lauréats et non lauréats (si parcours ouvert)
- Composition des équipes pédagogiques sachant que le projet d'arrêté de master M2E fixe à 50% les interventions des personnels affectés à titre principal à l'éducation nationale. (tableau à remplir par exemple pour la mention MEEF 2nd degré.)

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %							
Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)							
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves							
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale							
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel							



4.4.6- Conclusions du comité du pilotage réuni le 3 octobre par Mme la Rectrice

- **Comité de pilotage** : nouvelle instance qui devra être cadréée dans une nouvelle convention liant les universités
- **Ouverture de parcours non lauréats** :
 - Notamment pendant la période de mise en place de la réforme, possibilité du point de vue du rectorat de mettre en place des parcours non lauréat si les universités les souhaitent. Le nombre maximal de stage non lauréat sera fixé par le rectorat.
 - Ces parcours non lauréat peuvent exister uniquement dans certains parcours, il est souhaitable qu'un dispositif puisse permettre à des étudiants titulaires d'une L3 bénéficier d'une formation leur permettant de réussir leur concours lors d'une seconde tentative notamment dans la période de transition. Deux pistes sont envisagées actuellement par les universités :
 - **Ouverture d'un parcours M2E** : si les universités le souhaitent, ces étudiants pourraient aussi se préparer aux écrits et aux oraux via un DU leur permettant de suivre les préparations aux écrits et oraux avec les parcours licence (sans que cela rentre dans l'évaluation du master M2E).
 - **Inscription dans un master disciplinaire**.



4.4.6- Conclusions du comité du pilotage réuni le 3 octobre par Mme la Rectrice

- **Cartographie des parcours ouverts :**

- Sachant que les effectifs des masters M2E devraient être plus faibles que les actuels masters MEEF (du fait du positionnement du concours), souhaite-t-on fermer des parcours?
- Une réunion est programmée au niveau de la Région Académique le 17 octobre pour penser l'offre de formation académique, pour certains parcours, la cartographie doit être pensée à une échelle supérieure à celle de la région
- Cette cartographie sera actée par les universités et par le rectorat car à terme 50% des heures de formation du master M2E doivent être réalisées par des enseignants affectés à titre principal à l'éducation nationale
- A ce stade, le Ministère ne semble pas désireux de participer à l'élaboration de cette carte de formation.
- Le réseau des INSPE essaie de faire partager les informations.



4.4.7- Capacités d'accueil du parcours non lauréats en master M2E

À l'automne, suivant le même calendrier que les autres masters, les établissements devront fixer les capacités d'accueil des parcours réservés **aux non-lauréats** s'ils envisagent de les ouvrir.

- **Processus de classement des candidatures** : Au moment de l'examen des dossiers, les résultats des concours de recrutement ne seront pas encore disponibles. Cette situation pourrait conduire certains futurs lauréats à être provisoirement admis dans un parcours non lauréats.
- **Ajustement post-résultats concours de recrutement** : Dès la publication des résultats du concours, la DGESIP invitera les lauréats à retirer leur candidature dans le parcours non lauréats laissant la place à des non-lauréats.
- **Conséquence pour le master M2E** : Cette année, il sera nécessaire de fixer les capacités d'accueil du master M2E en anticipant que le nombre de lauréats du concours L3 ne disposant ni d'un M1 ni d'un M2 MEEF pourrait être limité.



Point 5 :
Motion proposée par le collectif
« construire la formation des
enseignant.e.s de demain »



Motion proposée par le collectif « construire la formation des enseignant.e.s de demain »

Nous, représentants élus au conseil de l'INSPE au nom du collectif *Construire la formation des enseignant·e·s de demain* souhaitons par cette motion faire part de nos inquiétudes sur la mise en œuvre de la réforme de la formation des professionnels de l'enseignement et de l'éducation.

Si nous adhérons à la nécessité d'une réforme de la formation des professionnels de l'enseignement et de l'éducation, en particulier concernant la place du concours et le fait de penser un continuum de formation sur un temps long, les éléments suivants sont générateurs de beaucoup d'inquiétude et de mal-être chez les personnels et les étudiants :

- Le calendrier imposé est incompatible avec le fonctionnement des institutions universitaires et le besoin de temps de concertation nécessaires à l'élaboration d'un projet de formation de qualité (ouvertures de parcours ; création de maquettes de licence ou master ; détermination des capacités d'accueil etc...)
- Les nombreuses incertitudes encore existantes à ce jour : nombres de places aux concours ; l'accueil des non-lauréats du concours L3 ; le maintien des formations sur les différents sites ; la question des ressources humaines ; le manque actuel d'informations sur la cartographie des formations au niveau national, les référentiels de formation, les sujets 0 des concours...

Nous dénonçons d'autre part les effets potentiels de la mise en œuvre de cette réforme sur la dimension universitaire de la formation, sur le maillage territorial de la formation au sein des académies et plus largement au niveau national (fermetures de sites, suppressions de certains parcours second degré dans certaines académies) et ses conséquences en termes d'inégalité d'accès à la formation.

